



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

## FICHE DE POSTE

<b>NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>
<b>LIBELLE POSTE :</b> Responsable de secteur-Voirie	<b>LIBELLE STRUCTURE :</b> Services techniques

### I – DEFINITION DU POSTE

Sous l'autorité de la Direction du pôle environnement, organise et met en œuvre la politique d'exploitation routière en assurant l'entretien préventif et curatif du patrimoine de voirie et du réseau routier.

Participe ponctuellement, avec les responsables de secteurs, aux autres missions du pôle environnement.

### II – DESCRIPTION DES MISSIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES

#### 1- Participe à la définition des orientations stratégiques en matière de patrimoine voirie

Estime, programme et coordonne les travaux d'aménagement et les fait exécuter

Réalise des études d'opportunité, de faisabilité

Assure la gestion **administrative** : contrôle et suit les arrêtés nécessaires au chantier, rédige les ordres de service, avenants, comptes rendus, réponses aux usagers ; **financière** (participe à l'élaboration et suit les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement, réalise des bilans financiers en liaison avec le Directeur des Services Techniques,) et **technique** (relevé de terrain, devis, plan informatique...)

Représente et assiste le maître d'ouvrage au quotidien sur les aspects techniques, administratifs et financiers lors des opérations d'aménagement de voirie.

#### 2- Missions de terrain pour superviser

Supervise les travaux à réaliser

Encadre les équipes techniques

Prépare l'ensemble du chantier (de l'installation à la réception). Assure la coordination des intervenants, la surveillance de chantiers et le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux).

Supervise la planification et la coordination de chantiers réalisés en maîtrise d'œuvre interne ou par des entreprises extérieures

Contrôle l'exécution des travaux effectués par des ouvriers/ agents de la voirie (en prenant en compte le dossier technique et les normes d'exécution d'un projet) et contrôle les matériaux.

Assure le contrôle et la vérification le respect de la signalisation et des règles de sécurité sur les chantiers.

Conçoit et pilote un plan de viabilité hivernale, coordonne les interventions avec les différents partenaires.

### III – EXIGENCE DU POSTE

**Diplômes :** Niveau B.A.C+2 en VRD/Aménagement.

**Connaissances requises :**

Connaître les champs d'intervention de la collectivité en matière de voirie et réseaux divers.

Connaître les techniques de conduite d'opérations : niveaux de services, organisation de l'intervention, gestion des trafics, signalisation.  
Posséder des notions en urbanisme (Aménagement d'espaces publics).  
Posséder des connaissances en topographie.  
Connaître l'organisation d'un chantier de travaux.  
Connaître la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité liée aux outils et aux produits utilisés.  
Connaître les règles de sécurité et de signalisation des chantiers.

**Compétences techniques requises :**

Savoir organiser, planifier les opérations sur un chantier  
Savoir effectuer un métré, prendre un attachement  
Savoir s'adapter aux évolutions technologiques  
Savoir vérifier l'application des règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public.  
Savoir appliquer les prescriptions techniques (normes et réglementations), assurer la sécurité des interventions.  
Savoir rédiger les documents administratifs de chantier.  
Savoir vérifier la correspondance entre les travaux et le contrat initial.  
Savoir interpréter les différents textes juridiques ayant trait aux marchés publics.  
Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, connaître et utiliser la gestion assistée par ordinateur.

**Aptitudes, savoir être ... :**

Suivre des processus méthodologiques rigoureux.  
Posséder l'esprit d'initiative.  
Être rigoureux avec les entreprises et fournisseurs, être le Garant de la bonne exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coût  
Travailler en transversalité avec les différents services concernés.  
Savoir anticiper en matière de réhabilitation et de conservation du bâti, savoir intervenir à temps et, proposer des modifications techniques et financières nécessaires.

**IV – TEMPS DE TRAVAIL.**

- **Durée hebdomadaire du travail :** 35 heures
- **Horaires :** 08h00-12h00- 13h30-17h00
- **Lieu d'embauche :** CDC VAM

**V– AUTRES OBSERVATIONS (LE CAS ECHEANT)**

Nombreux déplacements à prévoir  
Port des EPI obligatoire  
Permis B obligatoire

Cette fiche de missions est amenée à évoluer dans le temps et les missions décrites sont non exhaustives.

Signature du titulaire du poste :	Approuvé par (N+1) :
Date :	Date :